Accusé de réception en préfecture
041-284100070-20220519-27-2022-DE
Date de télétransmission : 30/05/2022
Date de réception préfecture : 30/05/2022

DEPARTEMENT
DE LOIR-ET-CHER
---

ARRONDISSEMENT
DE BLOIS
---

CENTRE DEPARTEMENTAL
DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE

---

Date de la convocation :

**29 avril 2022**

Date de la réunion :

**19 mai 2022**

**N°27.2022**

Objet de la délibération :

**Administration Générale – Groupement d'Intérêt Public (GIP) informatique des centres de gestion – Cotisation 2022**

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du **19 mai 2022**

L'An deux mil vingt-deux **le 19 mai, à 14h30,** le Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion s'est réuni au siège du Centre Départemental de Gestion, à LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, au 3 Rue Franciade, sous la Présidence de Eric MARTELLIERE

Nombre de membres en exercice : 26

**Membres présents :**

**Titulaires :** Jacques BOUVIER, Gérard CHOPIN, Joël DEBUIGNE, Jean-Michel DEZELU, François FROMET, Michèle GAUTHIER, Alain GOUTX, Claire GRANGER, Nicole JEANTHEAU, Jean-Marc MORETTI, Cécilia NAUCHE, Vincent ROBIN, Christophe THORIN, Régine VASSAUX

**Suppléants :** François GAUTRY suppléant d'Annick BARRÉ, Jean-Albert BOULAY suppléant de Marie-Agnès FERET

**Pouvoirs :**

Nelly ANTOINE a donné pouvoir à Cécilia NAUCHE
Corinne GARCIA a donné pouvoir à Jean-Marc MORETTI
Pascal HUGUET a donné pouvoir à Jacques BOUVIER
Catherine LHÉRITIER a donné pouvoir à Nicole JEANTHEAU
Karine MICHOT a donné pouvoir à Jean-Michel DEZELU

**Membres titulaires excusés :** Nelly ANTOINE, Annick BARRÉ, Marie-Pierre BEAU, Thierry BENOIST, Yann BOURSEGUIN, Marie-Agnès FERET, Corinne GARCIA, Pascal HUGUET, Catherine LHÉRITIER, Philippe MERCIER, Karine MICHOT

Assistait également à la réunion Isabelle ROSSI-MICHEL, Inspectrice Principale, Conseillère aux décideurs locaux

Gilles DUPIN, Comptable Public – Responsable du Service de Gestion Comptable de Vendôme – excusé.

Joël DEBUIGNE a été désigné secrétaire de séance.

(Rapporteur : Eric MARTELLIERE, Président)

Le Président rappelle aux membres du conseil d'administration :

- l'adhésion du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher (CDG 41) au Groupement d'Intérêt Public (GIP) Informatique des centres de gestion (délibération 42.2016, du 24 novembre 2016),

- la délibération n°17.2018 du 22 mars 2018 relative à la cotisation annuelle du GIP, de l'exercice 2018, pour sa première année de fonctionnement.

Le Président informe qu'à compter de l'exercice 2019, l'appel à cotisation annuelle est calculé sur la base du nombre d'agents (titulaires et contractuels) recensé lors des élections professionnelles de 2018 (CAP + commissions consultatives paritaires (CCP)).

.../...

Accusé de réception en préfecture
041-284100070-20220519-27-2022-DE
Date de télétransmission : 30/05/2022
Date de réception préfecture : 30/05/2022

Cette cotisation est égale au résultat du produit suivant :

nombre d'agents (titulaires et contractuels) recensé lors des élections professionnelles de 2018 multiplié par un « montant agent » voté en assemblée générale.

Le Président précise que conformément à la délibération 2018-003 votée lors de l'assemblée générale du GIP, le 21 novembre 2018, afin de compenser l'effet induit par l'augmentation de l'effectif pris en compte, le montant par agent a été fixé à 0,35 € pour l'année 2019 (0,40 € en 2018).

Pour l'année 2022, le montant par agent est sans changement par rapport à l'année précédente.

Pour information, le nombre d'agents recensé est 4 438.

S'agissant de l'année 2022, la cotisation annuelle s'élève à 1 553,30 €, montant inchangé depuis l'année 2019.

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident :

- d'approuver le versement, au profit du Groupement d'Intérêt Public (GIP) Informatique des centres de gestion, de la cotisation annuelle due au titre de l'exercice 2022, pour un montant de 1 553,30 €,

- d'autoriser le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

Publié ou notifié le : 30 mai 2022
Exécutoire le : 30 mai 2022

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte

Le Président

Eric MARTELLIERE

Fait et délibéré à La Chaussée-St-Victor,
Le 19 mai 2022

Le Président,

Eric MARTELLIERE